

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 octobre 2011
(convocation du 3 octobre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel,
M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita,
M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain,
M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic,
Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-
Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick,
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis,
M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. BOBET Patrick
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel M. BAUDRY Claude jusqu'à 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean
Mme. BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 10
Mme. COLLET Brigitte à Mme. WALRYCK Anne
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DAVID Jean-Louis à CAZENAVE Charles à partir de 11 h 25

M. DAVID Yohan à Mme. BREZILLON Anne
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h
M. DUPOUY Alain à Mme. PIAZZA Arielle
M. EGRON Jean-François à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 05
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 11 h
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**BLANQUEFORT - Aménagement du Pôle Multimodal - Acquisition d'emprises
d'une superficie de 4 140 m² appartenant à RFF - Modification de la délibération
n°2009/498 du 10 juillet 2009 - Autorisation - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2009/498 du 10 juillet 2009 a été autorisée l'acquisition auprès de RFF d'une emprise de l'ordre de 6 000 m² supportant un bâti de 400 m² en vue du projet de Pôle multimodal de BLANQUEFORT y compris les aménagements liés au Tram Train.

Depuis lors les investigations menées par RFF tant auprès de la SNCF que de la Ville de Blanquefort lui ont permis de préciser l'exacte domanialité des terrains en question.

Il résulte de ces recherches que RFF ne détient en fait qu'une emprise de 4 140 m² environ dont la cession à notre Etablissement pourrait intervenir de la façon suivante :

1 – Une emprise de 1 120 m² correspondant à des terrains ayant fait l'objet en 1933 et 1936 d'un procès verbal de remise à la Commune de Blanquefort nous serait cédée moyennant l'euro symbolique en considération du transfert de charges ainsi réalisé.

2 – Le surplus, soit 3 020 m², nous serait cédé au prix fixé par France Domaine soit 30 euros le m² ce qui donne pour la surface considérée un prix global de 90600 euros à majorer d'une somme de 20 000 euros correspondant à la valeur vénale du bâtiment d'exploitation y implanté, soit un prix total de 110 600 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

Considérant que cette opération se limite à l'exercice du droit de propriété de RFF sans autre motivation que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, celle-ci n'entre pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/498 du 10 juillet 2009

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

La délibération du Conseil de communauté du 10 juillet 2009 doit être modifiée et complétée afin de tenir compte de la situation domaniale des terrains que RFF se propose de céder à la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le cadre d'une mutation globale en vue de leur affectation au projet d'aménagement du Pole multimodal de BLANQUEFORT y compris les aménagements liés au Tram Train.

DECIDE

Article 1 : La délibération n° 2009/498 du Conseil de communauté du 10 juillet 2009 est modifiée et complétée comme suit :

La Communauté Urbaine acquiert de RFF (Réseau Ferré de France) les emprises ci-après mentionnées situées sur la commune de BLANQUEFORT, rue de la Gare, cadastrées BZ 171, 173 et 174 (décomposition de la parcelle BZ 24) d'une contenance globale de 4 140 m² se répartissant comme suit :

- emprise non bâtie de 1 120 m² moyennant l'euro symbolique
- emprise bâtie de 3 020 m² moyennant le prix global de 110 600 euros qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine, ledit prix n'entrant pas dans le champ d'application de la TVA comme précisé ci-dessus.

Article 2 : Il sera institué sur la parcelle BZ 171 une servitude de passage permanente au bénéfice de la SNCF pour l'accès à ses installations selon des modalités restant à définir.

Article 3 : La dépense afférente à cette acquisition sera prise en charge par les crédits ouverts au budget principal de l'exercice en cours (Chapitre 21, Article 2111, Fonction 8220, CRB KD 00, programme TAB) et au budget annexe Transport (Chapitre 21, Article 21110002, CRB KD 00, Programme TT30).

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte à intervenir et tous autres documents afférents à cette opération, notamment le document d'arpentage.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 OCTOBRE 2011

PUBLIÉ LE : 21 OCTOBRE 2011

M. JEAN TOUZEAU